



Relais Emploi Solidarité, Association Intermédiaire

1 bis rue de la Besnardière
37370 Saint Patern Racan

☎ 02.47.29.37.12

solidarite.relaisemp@free.fr

Qu'est ce qu'une Association Intermédiaire ?

Une définition : Une Association Intermédiaire est une structure de l'insertion professionnelle par l'Activité Economique, association loi 1901, conventionnée par la Direction Départementale du Travail de L'emploi et de la Formation Professionnelle, conformément à la législation et à la réglementation (*Art L5132-1^{er} R.5233-11 et suivants du code du travail*).

Une double mission :

- Les Associations Intermédiaires proposent des missions de travail chez des particuliers, artisans et agriculteurs, dans des entreprises, collectivités locales, associations. Celles-ci peuvent concerner le ménage, le jardinage, le bricolage, la manutention, l'administratif, etc...

- Tout au long des missions, les salariés bénéficient d'une action d'accompagnement social et professionnel qui doit conduire à leur insertion durable

Des avantages pour l'utilisateur

La simplification :

- Un contrat avec relevé d'heures
- Un tarif horaire tout compris et une seule facture mensuelle
- Une rapidité de mise en œuvre sur un simple appel téléphonique
- Pas de démarches administratives

L'adaptabilité :

- Horaires à la carte et mise à disposition personnalisée

Une sécurité :

- Association conventionnée par l'Etat
- Une évaluation et un suivi d'accompagnement du salarié

Un contexte de proximité : des salariés domiciliés près de chez vous

Bénéficiaire des avantages fiscaux liés aux emplois familiaux

50% des montants facturés sont déductibles de vos impôts. Pour les foyers non imposables, possibilité de bénéficier de crédits d'impôts équivalents à 50% des montants facturés.

En Indre et Loire, **16 Associations Intermédiaires dites d'insertion** emploient 2200 personnes.